Image not found or type unknown

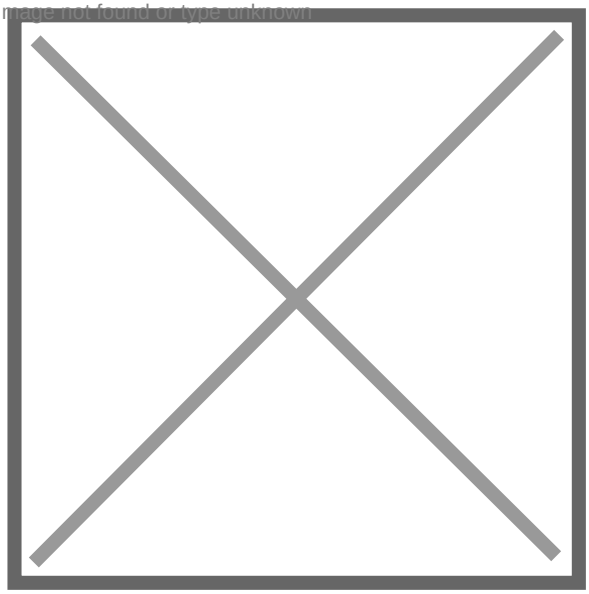

Resiliation mutuelle d'entreprise

Par **thierry**, le **20/04/2008** à **23:52**

Bonjour,

Je cotise à la mutuelle de mon entreprise depuis 7 ans. Lorsque ma femme est entrée dans son nouveau travail, elle a été obligée de souscrire à la mutuelle qui était liée à cette entreprise.
Cette deuxième mutuelle est plus cher et rembourse moins bien. Nous voudrions s'en séparer.
Or personne du comité d'entreprise ne pense cela possible à cause d'une obligation qui ne pourrait être levée.
Nous sommes particulièrement agacés du caractère obligatoire d'une telle dépense.
Même si cela représente un complément d'indemnisation lors de soins, le calcul sur l' année 2007 avec 7 couronnes dentaires n'est pas valables.(65 euros de cotisation pendant 12 mois pour 600 euros de remboursement complémentaire!!!).
Existe-t-il un texte de loi qui me donnerait raison?
Le simple fait que l'accord mentionne que tout les salariés doivent-y recourir ne doit pas faire force de loi.
Merci de votre aide.

Thierry

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés